



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-358

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-06-17-00022 - Arrêté portant délégation de signature (CHORUS Formulaire - Direction du pôle pilotage et ressources de la DRFiP 75) - Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris (2 pages)	Page 3
75-2026-06-17-00021 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (PPR) (2 pages)	Page 6
75-2026-06-17-00023 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (cadres A et B rédacteurs de direction PCFAJ) (6 pages)	Page 9
75-2026-06-17-00024 - Arrêté portant délégation de signature pour le pôle gestion publique État (14 pages)	Page 16
75-2026-06-18-00003 - Arrêté portant délégation générale de signature (L Mathis) - direction générale des Finances Publiques (2 pages)	Page 31

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00022

Arrêté portant délégation de signature (CHORUS
Formulaire - Direction du pôle pilotage et
ressources de la DRFiP 75) - Direction régionale
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRETE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État
Directrice du pôle pilotage et ressources de la DRFiP 75

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice de l'État du grade transitoire et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu la décision du 29 septembre 2023 nommant à compter du 9 octobre 2023 de Mme Anne TALON à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, administratrice de l'État de grade transitoire, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus est donnée à :

Madame : VILLAIN Valérie, Inspectrice des Finances Publiques

Messieurs : AYADI Rida, Inspecteur des Finances publiques
AGUADO Fabien, Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent, Contrôleur principal des Finances publiques
FLAMIN Nicolas, Inspecteur Principal des Finances Publiques
PIERRON Jean-Baptiste, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe,
ROUCAUTE Vincent, Contrôleur principal des Finances publiques

Article 2

La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 17 juin 2026

La Directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00021

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire (PPR)



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'État
directrice du pôle Pilotage et ressources de la DRFiP 75

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne Talon, administratrice de l'État, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, administratrice de l'État de grade transitoire, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne TALON, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France en date du 15 juin 2026 sera exercée par :

- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou

pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- M. Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la Cellule AGIL-Ecoresponsabilité, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Alice AUBRY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division pilotage des gestions des sites, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Cellule Sécurité (bâtiminaire, incendie), du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Pilotage des gestions de site et de la sécurité et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Monsieur Nicolas FLAMIN, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la Division Budget-Marchés, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Monsieur Jean-Baptiste PIERRON, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjoint au responsable de la Division Budget-Marchés, du département Budget-Immobilier-Logistique à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique, et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

A Paris, le 17 juin 2026

La Directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00023

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(cadres A et B rédacteurs de direction PCFAJ)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des pôles fiscaux parisiens dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer dans la limite des montants définis en annexe au titre **des 1° à 6° et sans limitation de montant au titre du 7° :**

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales .
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 17 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} , 2 ^e , 5 ^o et 6 ^o de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Paul HAMEL	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sandrine NOVAULT	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Amandine SENOCQ	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
Div. patrimoniale	Mme BAUBEL Sylvie	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme GACHADOUAT Sandrine	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. MILLAIS Luc	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} , 2 ^e , 5 ^o et 6 ^o de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1	Limite visée au 1 ^o de l'article 1 ^{er} relative aux rembourse ments de crédits d'impôts
Contentieux des professionnels	Mme Narima ABBAD	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Séverine BOURDEIX	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Jérémy COLIN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Florence DEBES	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Jade FAYOL	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Firmin NKONDI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

Contentieux des professionnels	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} , 2 ^e 5 ^o et 6 ^o de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1	Limite visée au 1 ^o de l'article 1 ^{er} relative aux rembours ements de crédits d'impôts
	Mme Naban BONDODET	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	M. Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Marie-Alice LAURENCE	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Pôle juridictionnel administratif	Mme Sylvie BODIOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Aurélien BOULANGER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Laurent FALHER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Cécilia KIOSSEFF-CESSOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Salimata MAIGA-DJIGANDE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Marlène MONTEIRO TEIXEIRA	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. François PIROLI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Hélène SINGEOT	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-17-00024

Arrêté portant délégation de signature pour le
pôle gestion publique État

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature :

- Monsieur Gaël BRENAUT, Administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique État, chef du Département Comptes et Action Économique et Financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;
- Madame Ingrid ROY, Administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du service local du Domaine, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

- Madame Dorothee de PLUVIÉ, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique État, chef du département dépense de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

Article 2

Délégation générale ou spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Cédric HOURQUET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Mme Aude PUYGRENIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances Publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques	Signer : - les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires ; - les certifications des dépenses communautaires ; - les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.
Mme Marion GANACHAUD Inspectrice des Finances publiques	Signer : - les certifications des dépenses communautaires ; - les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.

DIVISION COMPTABILITE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sarah DJEZAIRI Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services » ; - Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; - Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; - Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; - Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 € ; - En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférents, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.
Mme Nathalie LAMBERT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » ; - Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; - Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 € ; - Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; - En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.
M. Olivier LABOURET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; - Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; - Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables ; - Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; - En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférents, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.
Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au Responsable du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	- Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France ; - Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 € ; - Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
M. Cyril TANIQU Contrôleur des Finances publiques	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; - Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en

Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	l'absence du responsable de service ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.
---	---

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Bruno BORGET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
M. Rémi FREMONT Agent des Finances Publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion,

	• les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
M. Stéphane SABATÉ Contrôleur des Finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sophie MAMBÉ Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services

	administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000 €.
Mme Maryse BRINVILLIER Inspectrice des finances publiques Adjointe à la responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, -- les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000€.

Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers. - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Fabienne THOMAS Contrôleuse des Finances Publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,

	- les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - les accords et rejets de délais de paiement dans la limite de 5 000 € et pour une durée de 12 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Mélanie DELAMARCHE Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Melaine QUINTIN Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Anita GILLET Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Irène SPEICH Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIOU Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Sébastien FICHOT Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des Finances publiques	
Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Saïd AYI Contrôleur des Finances Publiques	
M. Santiago MARTINEZ Contractuel des Finances Publiques	
Mme Jeanne BASSERES Agente des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE Agent des Finances Publiques	
Mme Céline FECIL	

Agente des Finances Publiques	
M. Gautier COLLET Agent des Finances Publiques	
M. Cyrille BAUDRIN Agent des Finances Publiques	
M. Fabien COUTURIER Agent des Finances Publiques	
DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Fatiha IBRAHIM Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission du contrôle interne, de la maîtrise des risques et de la qualité comptable et financière. Service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
M. Steeven ALIKER Contrôleur des Finances publiques Adjoint aux responsables des services Dépôts de Fonds au Trésor - Contrôle interne et qualité comptable	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Jérôme LACORE , Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye, et en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.
M. Matthieu DEUERLING , Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépenses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Christine BARDINAL Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjointe du responsable de division	Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Mission expertises et contrôle interne	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Stéphanie DMYTROW Inspectrice des Finances publiques Service Liaison- Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Liza-Véronique COIMBRA Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Liaison-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Franck DETRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Liaisons- Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Cédric GUEDON Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Olivier LEGROS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Elisabeth FRANTZ Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Responsable du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marine LE BERRE Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Nicolas BELAUD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Bruno PUTEANUS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali JAILLET Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Irène LAURENT Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Louise CANZANO Inspectrice stagiaire des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. David WOLFF	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant

Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sébastien LOUCHET Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nathalie LIPOVAC Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Aïda COCHEREL Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. M'Hammed MEZIANE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Emmanuelle TISNÉ Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sam GALLAND Contrôleur des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Francis CAUCHI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nathalie AUGUSTINE Inspectrice des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

M. Francis CAUCHI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Marvin SERVE Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Eren CELIK Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Frédéric GUILLEMAN Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

À Paris, le 17 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris ,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-18-00003

Arrêté portant délégation générale de signature
(L Mathis) - direction générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Laurent MATHIS, administrateur de l'État du 1er grade, responsable de la Mission Départementale Risque-Audit, qui reçoit mandat pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 18 juin 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER